

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 09 février 2017

L'An deux mille dix-sept,
le 09 février à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 février 2017 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Marie-Aline ANGLADE, Sabine BOUQUET, Anne-Marie DOMAISON, Armand FABRE, René CHARREYRE, Dominique DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Le compte-rendu de la réunion du 05 janvier 2017 est complété puis validé : 11 pour.

Les points suivants ont ensuite été évoqués:

Avis sur l'extension et la modification de périmètres Natura 2000 :

Le projet de reconfiguration des sites Natura 2000 a été présenté dans le cadre d'une concertation locale auprès de toutes les communes territorialement concernées. Cette consultation concerne :

- la reconfiguration de sites linéaires régionaux en une entité locale surfacique,
- l'extension du site « Gorges de l'Allier et Affluents » FR 8301075 au site « Pont de Desges » FR 8301090.
- le rattachement au site « Gorges de l'Allier et affluents » des parties du site « Rivières à moules perlières », « Lacs et rivières à loutre » et « Rivières à écrevisses à pattes blanches » pour ce secteur géographique de la Haute-Loire (ces parties peuvent être détachées de ce grand site régional).

La proposition de fusion des sites de ce même secteur géographique permettra d'assurer :

- une meilleure cohérence territoriale et écologique (en intégrant les corridors écologiques que représentent les affluents de l'Allier) ;
- une mise en œuvre facilitée par des outils permettant l'atteinte des objectifs de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ;
- une cohérence administrative (en évitant la juxtaposition des différents sites Natura 2000 issus de la Directive Habitats) assurant une meilleure lisibilité et compréhension des acteurs locaux. Il n'existera plus qu'un seul comité de pilotage et un seul document d'objectifs qui reprendra toutes les spécificités des sites initiaux.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce projet d'extension et de modification de périmètres Natura 2000.

Transfert d'un bien de la section de Verdun à la Commune :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser le plan cadastral à Verdun où une partie de la parcelle cadastrée section F n° 423 d'une contenance de 03 ares 64 centiares, appartenant aux habitants de Verdun, n'a pas vocation à rester la propriété des habitants. Un document d'arpentage a été établi par le Cabinet MEGRET, géomètre-expert à Mende.

Ayant recueilli la demande de transfert à titre gratuit auprès des membres de la section de Verdun, et après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal demande à Madame la Sous-Préfète de Brioude le transfert à titre gratuit de la parcelle cadastrée section F n° 693 à la commune de Saint-Préjet-d'Allier.

Enfouissement du réseau Télécom quartier de Pannessac :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement du réseau Télécom dans le cadre de la dernière tranche des travaux d'aménagement du bourg de la commune. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé. Le coût est estimé à 8 576,18 € TTC. Le Syndicat Départemental prend en charge une partie de la réalisation de ces travaux. La participation de la commune est estimée à 4 496,18 €. Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'engager ces travaux d'enfouissement.

Enfouissement du réseau Télécom à La Valette :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement du réseau Télécom travaux dans le cadre de l'aménagement du hameau de La Valette.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé. Le coût est estimé à 6 464,02 € TTC. Le Syndicat Départemental prend à sa charge une partie de la réalisation de ces travaux. La participation de la commune est estimée à 3 360,02 €. Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'engager ces travaux d'enfouissement.

Location du chalet n°5 pour 5 mois :

Monsieur le Maire présente la demande formulée pour la location d'un chalet pour une durée de cinq mois, du 1^{er} février au 30 juin 2017. Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de louer le chalet n°5 pour la période demandée et de fixer le loyer mensuel à 250 € par mois et le prix du Kwh à 0,15 € pour la consommation électrique.

Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de la Haute-Loire pour la réfection du réseau des eaux usées au Bourg :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de solliciter le département de la Haute-Loire et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour une subvention dans le cadre de la dernière tranche des travaux d'aménagement du bourg de la commune pour la réfection du réseau d'eaux usées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Département de la Haute-Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (SMAT):

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création de la communauté de communes Les rives du Haut-Allier il est possible de modifier les représentants de la commune au Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver les mêmes représentants. Titulaire : Francette Pagès. Suppléante : Anne-Marie Domaison.

Désignation d'un représentant de la commune à la CLECT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création de la communauté de communes Les rives du Haut-Allier la fiscalité sur les entreprises va être unifiée et devenir intercommunale. Une compensation sera alors versée à chaque commune. Pour organiser tout ceci une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est mise en place. Un représentant de la commune doit y siéger. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur le Maire comme représentant de la commune à cette commission.

Remplacement d'un lave-linge :

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le lave-linge du gîte

communal. Plusieurs prestataires ont été consultés. Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Pro&Cie pour un coût de 349.99 € TTC. 10 pour, 1 pas de participation au vote.

Remplacement de matelas :

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer les matelas du gîte ainsi que le matelas d'un clic-clac d'un chalet. Plusieurs prestataires ont été consultés. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de La Halle au sommeil pour un coût de 1 779.00 € TTC.

Remarques diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux sur le barrage de Poutès devraient commencer cette année.
- Monsieur le 1^{er} adjoint fait un compte-rendu de la séance de la communauté de communes à laquelle il a participé.
- Sabine Bouquet indique que la convocation émise pour cette séance du conseil municipal n'a pas respecté le délai légal pour réunir le conseil. Monsieur le Maire indique que sa convocation a pourtant été postée le 04 février. Malheureusement La Poste ne relève parfois pas la boîte aux lettres. Une vigilance particulière sera apportée pour éviter que ceci ne se reproduise.
- Isabelle Thioulouse indique que depuis que son entrée d'eau potable a été reprise, elle constate des infiltrations d'eaux pluviales à son domicile. Ce problème sera regardé par les employés communaux.
- Pierre-Jean Montavi indique qu'il convient de reprendre le chemin de la rue du Château car il est devenu trop orniéré.
- Pierre-Jean Montavi demande à ce que la sonorisation de l'église soit vérifiée car des dysfonctionnements ont été signalés.
- Isabelle Thioulouse demande qu'un passage busé soit réalisé en bordure de la route départementale n°33 sur le chemin en direction de Veyrines en face du Mazel. Le Conseil Départemental sera sollicité pour réaliser ces travaux.
- Pierre-Jean Montavi signale que le raccordement de la rue de la Croix avec la route départementale est parfois très glissant. Un escalier est prévu pour palier à ce problème.
- Marie-Aline Anglade demande que la pression du réseau d'eau potable à Champagnac soit vérifiée car elle semble avoir diminuée.
- Sabine Bouquet demande qu'un point soit fait sur le projet de golf. Monsieur le Maire indique que la situation était jusqu'à présent bloquée du fait de la problématique du terrain pollué. Cependant, une solution semble se dessiner, ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Sabine Bouquet demande où en sont les différentes demandes de subventions faites précédemment. Monsieur le Maire indique que nous sommes en attente des réponses.